

## DELIBERATION N°CS-2020/31

**OBJET : *Création des commissions permanentes.***

L'an deux mille vingt, le douze novembre, à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Métropole de Lyon – 20 rue du Lac à Lyon 3ème, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents

Mesdames : H. DROMAIN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE,  
V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : B. ARTIGNY, D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, A. BROTTET, L. CHEVIAKOFF,  
J-C. CORBIN, S. FERRANDEZ, F. FORT, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD,  
J-C. KOHLHAAS, J. LIOT, D. MALOSSE, G. MARCELLIN, F. PASTRE, B. PONCET,  
L. PROTON, M. RANTONNET, F. THEVENIEAU, et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Safi BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 28 / Voix : 81).

Convocation en date du : 04 novembre 2020.

Nature de l'acte : Fonctionnement des assemblées – Autres (5.2.3).

---

Considérant que conformément à l'article 7 des statuts du SAGYRC le Conseil Syndical peut former, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions,

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le travail des commissions est important dans le contexte de lancement des aménagements de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau et la poursuite des autres actions du syndicat. La conduite des opérations en phase réalisation implique un suivi régulier, que ce soit en termes technique, administratif et financier, mais également stratégique et politique.

Pour le bon fonctionnement du SAGYRC, il propose de créer les commissions permanentes suivantes comprenant chacune environ dix membres :

- Commission « finances et budget » : mise à jour de la prospective financière, évaluation de la contribution des membres, préparation du débat d'orientation budgétaire, élaboration du budget, préparation des décisions modificatives budgétaires, étude des propositions de prêts, etc.
- Commission « prévention des inondations » : information technique aux élus membres ; suivi des actions préventives inscrites dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) notamment sur la culture du risque et la gestion de crise ; étude et avis sur des dossiers afférents aux aménagements de cours d'eau pour la protection contre les inondations et aux ouvrages écrêteurs de crues ; etc.
- Commission « aménagement et suivi des milieux aquatiques » : information technique aux élus membres ; étude et avis sur des dossiers afférents au plan de gestion des berges et du lit des cours d'eau (végétation, érosions, continuité écologique) ; suivi de l'évolution faune/flore des milieux aménagés suite aux travaux menés par le SAGYRC ; etc.
- Commission « gestion et protection de la ressource en eau » : information technique aux élus membres ; étude et avis sur des dossiers afférents au plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), à la qualité des eaux et la lutte contre les pollutions, à l'amélioration des étiages, à l'observatoire du bassin versant ; etc.

- Commission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE » : suivi de l'étude de préfiguration du futur SAGE sur les bassins versants de l'Yzeron et du Garon, en co-portage avec le Syndicat intercommunal du Garon (SMAGGA), portant sur les enjeux du territoire, la définition du périmètre et l'organisation de la gouvernance de la démarche.
- Commission « communication et éducation à l'environnement et au développement durable » : suivi du plan de communication et de sensibilisation du grand public et des scolaires aux actions portées par le Syndicat.

Le Président précise que les commissions thématiques sont composées uniquement de délégués titulaires. Ces commissions sont présidées par le Président ou par un Vice-Président.

Les commissions sont permanentes et fonctionnent pour la durée du mandat du Comité syndical.

Elles peuvent être associées selon les sujets à des réunions ouvertes également aux partenaires extérieurs du SAGYRC : associations environnementalistes, riverains, partenaires techniques et financiers, services de l'Etat, ect.

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,  
Vu les statuts en vigueur du SAGYRC et notamment son article 7,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 81 voix pour, et selon les détails du bulletin ci-dessous :**

Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote							
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total
Métropole de Lyon	8	0	8	6	8	48	8	48	0	0	0	0
CCVL	4	0	4	4	4	16	4	16	0	0	0	0
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CCPA	1	0	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0
CCMDL	1	0	1	1	1	1	1	1			0	0
Communes	14	0	14	1	14	14	14	14	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>28</b>			<b>81</b>		<b>81</b>		<b>0</b>		<b>0</b>

**ARTICLE UNIQUE :** De créer six commissions permanentes intitulées :

- Commission « finances et budget » ;
- Commission « prévention des inondations » ;
- Commission « aménagement et suivi des milieux aquatiques » ;
- Commission « gestion et protection de la ressource en eau » ;
- Commission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE » ;
- Commission « communication et éducation à l'environnement et au développement durable ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 20/11/20  
et de la publication le 20/11/20

LE PRESIDENT  
Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,  
Jean-Charles KOHLHAAS

